

Université d'Oum El Bouaghui  
Institut de Gestion et Techniques Urbaines

Examen de l'ergonomie urbaine : 2<sup>ème</sup> année master gestion des villes  
« Managent des villes » / « Gouvernance et développement local »  
(Corrigé type)

**Question n 01 : (03 pts)**

L'ergonomie de conception et l'ergonomie de correction sont deux approches distinctes dans le domaine de l'ergonomie. Quelle est la différence entre ces deux approches ?

L'ergonomie de conception est préventive, se concentre sur la prévention des problèmes ergonomiques avant qu'ils ne surviennent, tandis que l'ergonomie de correction intervient après la mise en œuvre pour résoudre des problèmes existants.

**Question n 02 : (03 pts)**

La pyramide de Maslow, développée par le psychologue Abraham Maslow, hiérarchise les besoins humains en cinq niveaux. Le deuxième niveau concerne le besoin de sécurité. Comment peut-on garantir la sécurité des utilisateurs au sein d'un espace public urbain ?

Assurer la sécurité des utilisateurs au sein d'un espace public urbain peut être réalisé par la mise en place de diverses mesures, à savoir :

- Éclairage adéquat pour prévenir les accidents.
- Signalisation claire et compréhensible.
- Aménagements sécurisés pour les piétons et les cyclistes.

**Question n 0 3 : (06 pts)**

L'ergonomie, science née dans le monde du travail, s'est étendue à des applications variées, y compris dans les milieux urbains.

- a) Donnez trois exemples des domaines d'application de l'ergonomie.
- b) Quel est l'objectif de l'ergonomie urbaine ?

- a) L'ergonomie trouve des applications diverses dans de nombreux domaines, à savoir : le transport, l'architecture, l'aménagement, ... etc.

- b) L'ergonomie urbaine cherche à concevoir des espaces urbains qui répondent de manière optimale aux besoins des individus, en tenant compte de la diversité des habitants, tout en favorisant la sécurité et le confort.

**Question n 04 : (08 pts)**

Répondez aux questions suivantes, par vrai ou faux et justifiez vos réponses :

- a) Le confort olfactif vise un environnement thermique agréable.

**Faux**, Le confort olfactif concerne la satisfaction liées aux odeurs présentes dans un environnement.

- b) La sécurité de la mobilité vise à prévenir les risques professionnels.

**Faux**, La sécurité de la mobilité vise à prévenir divers risques liés aux déplacements et à assurer la protection des usagers.

- c) Le principe d'accessibilité en ergonomie des espaces publics inclut l'assurance d'un accès facile aux espaces publics pour les personnes handicapées.

**Vrai**

- d) Le bruit excessif ne pose pas de problème pour le confort acoustique.

**Faux**, Au contraire le bruit excessif peut avoir un impact significatif sur le confort acoustique. Un niveau sonore élevé, en particulier s'il est constant ou dépassant les seuils acceptables, peut entraîner divers problèmes, tels que des problèmes de concentration ....